



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Région D.I. de Bordeaux

Le 5 septembre 2020

"CD EYSSES... VOUS AVEZ DIT "POSITIF" !?"

Le 3 septembre 2020, le CP de BORDEAUX GRADIGNAN a ouvert le ban comptant quatre personnels soignants et deux détenus déclarés "positif" au "covid-19", entrés récemment dans l'établissement ...

En attendant de savoir qui a contaminé qui, la Direction qui a isolé les deux pensionnaires de cet établissement a fini par demander un "test massif" de tout le personnel. On ne peut effectivement pas se limiter de dire qu'il n'y a que deux cas en détention, qu'ils ont été mis à l'écart et que la situation est maîtrisée !

Et voilà qu'un détenu du CD EYSSES, rentré de permission fin août, est dépisté "positif" au "covid-9"...

La note du Ministère de la Justice en date du 2 septembre 2020 relative aux nouvelles mesures mises en place dans le cadre de l'évolution de l'épidémie de "covid-19" demande entre autre que l'Etat soit "exemplaire" dans la protection de la santé et de la sécurité des agents... Outre le respect des gestes barrière et le port du masque obligatoire au sein des établissements, et afin de garantir la plus grande "réactivité", cette note prévoit la procédure à suivre en cas de suspicion ou cas avéré de "covid-19"...

Les agents ayant été en contact avec un cas confirmé sur leur lieu de travail, qui sont identifiés comme à risque peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence dans l'attente des résultats des tests auxquels ils sont soumis... Il est précisé que les contacts évalués "à risque" (ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable, ayant eu un contact direct, ayant partagé un espace confiné...etc) en l'absence de mesures de protection efficaces telles que le masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact...

D'autre part, la mise en place des premières mesures de protection des locaux et de désinfection des lieux et véhicules occupés par l'agent infecté devront être effectués dans les meilleurs délais...

Le SPS demande que les tous les surveillant(e)s qui ont été en contact direct avec le détenu "positif" soient rapidement recensés en leur proposant d'attendre à domicile le résultat du test...

Le SPS demande que les tous les agents affectés à la surveillant du détenu "isolé" soient dotés d'un masque "FFP2" et non pas d'un masque en tissus ou chirurgical.

Le SPS pose la question sur le "port obligatoire" du masque pour tous, pensionnaires inclus...

Le SPS demande que tous les véhicules servant au transport des détenus et/ou agents soient systématiquement désinfectés.

Le SPS demande la désinfection de la cellule, de l'étage voire du bâtiment concerné.

Les points de contacts doivent régulièrement être nettoyés au sein des établissements... Est-ce vraiment fait ?

Le SPS demande que les tous les surveillant(e)s soient informés de la situation en temps et en heure...

Le SPS demande à la DAP de prendre en compte les remarques légitimes de notre syndicat et des adhérents SPS du CD EYSSES dans la mesure où notre profession a aussi comme particularité d'avoir et de garder des personnes détenues...

Le SPS suivra avec attention la suite de cette situation sanitaire sur le CD EYSSES, en espérant une meilleure réactivité quant à la protection de la santé et à la prise en charge réelle des surveillant(e)s...

Le délégué Régional SPS